

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

COMMERCE INTERNATIONAL

ÉPREUVE E4 : STRATÉGIES, OPÉRATIONS, GESTION EN COMMERCE INTERNATIONAL

SESSION 2006

Durée de l'épreuve : 5 heures 30 – Coefficient : 6

Les Moulins du Lauragais

**CE SUJET COMPREND 21 PAGES
DONT 13 ANNEXES NUMÉROTÉES DE 1 À 13.**

**Le candidat est invité à vérifier qu'il est en possession des pages 1 à 21.
Les annexes 12 et 13, à rendre avec la copie, sont fournies en double exemplaire.**

Matériel autorisé :

Calculatrice telle que celle définie par la circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999 publiée au BO n°42 du 25 novembre 1999.

Première partie – Les marchés à l’exportation **40 points**

Deuxième partie – L’exportation de farine en Mauritanie **60 points**

Troisième partie – La rentabilité de l’opération **20 points**

Annexes

- Annexe 1* La meunerie française : analyse, perspective, stratégie
- Annexe 2* Les frais du transitaire
- Annexe 3* Autres informations sur le pré acheminement et le chargement
- Annexe 4* Extrait du contrat d’affrètement
- Annexe 5* Renseignements relatifs à l’importation de 40 000 sacs
- Annexe 6* Notification de l’ouverture du crédit documentaire
- Annexe 7* Facture émise par les Moulins du Lauragais
- Annexe 8* Le connaissance maritime
- Annexe 9* La liste de colisage
- Annexe 10* Document d’accompagnement de l’envoi des documents par DHL
- Annexe 11* Fiche récapitulative des prix, des coûts et des marges
- Annexe 12* Fiche analytique (**à rendre avec la copie**)
- Annexe 13* Fiche analytique prévisionnelle (**à rendre avec la copie**)

Les moulins du Lauragais

Les Moulins du Lauragais, filiale de Lauragais Céréales, 7^{ème} meunier français (1), sont spécialisés dans la transformation du blé en farine.

L'entreprise les Moulins du Lauragais a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 19,75 millions d'EUR pour un volume de 54 500 tonnes dont 1/3 est livré sur le marché intérieur, essentiellement à des industriels, les marchés à l'export concernent les pays d'Afrique.

L'entreprise s'approvisionne pour une part sur les marchés mondiaux et sur le marché intérieur d'autre part.

L'entreprise commercialise ses produits sous la marque Betaflor sur le marché français et l'Epiblanco sur les marchés à l'export.

Exportations des Moulins du Lauragais en 2004 (tonnes)

Guinée	11 500
Mauritanie	8 500
Congo	7 550
Burkina Faso	3 036
Côte d'Ivoire	2 574
Niger	1 800
Moroni	300
Bénin	154
Total	35 414

Les ventes concernent essentiellement des clients habituels, ou proviennent d'appels d'offre transmis par l'ONIC (office national interprofessionnel des céréales) dans le cadre de programmes d'aide alimentaire.

La participation à des programmes d'aide alimentaire vers les pays les moins avancés ou en situation de crise alimentaire présente l'intérêt de débouchés assurés et permet une implantation durable dans ces pays.

(1) La meunerie consiste à écraser dans des moulins le blé ou d'autres céréales ainsi transformées sous forme de farine. Les entreprises sont appelées « moulins » ou « meuniers ».

Les moulins du Lauragais se classent d'après le palmarès Coface SCRL au 7^{ème} rang des entreprises de meunerie classées selon leur chiffre d'affaires export (en milliers d'euros).

Grands Moulins de Paris	groupe Nutrixo	182 232
Groupe Pantin	groupe Soufflet	91 807
Française de Meunerie	groupe Soufflet	68 847
Moulins Soufflet SA	groupe Soufflet	53 206
Grands Moulins de Strasbourg		46 915
GMS meunerie		21 968
Moulins du Lauragais	Lauragais Céréales	11 768

Les marchés d'exportation de farine sont des marchés difficiles et la chaîne logistique est un point essentiel de la compétitivité.

Elle doit répondre à une exigence de rapidité et limiter au maximum les ruptures de charge tout en faisant intervenir divers moyens de transport.

Première partie – Les marchés à l'exportation

Les Moulins du Lauragais viennent de recevoir de l'ONIC (Office National Interprofessionnel des Céréales) le rapport de mai 2005 : « La meunerie française : analyse, perspectives et stratégie ».

TRAVAIL À FAIRE

- 1.1. Vous présenterez, en utilisant les données de l'**annexe 1**, une synthèse structurée de la situation des marchés à l'export de la farine.

Les Moulins du Lauragais traitent les demandes reçues de leurs clients étrangers habituels. Actuellement aucune prospection ni suivi de l'évolution des marchés n'ont été véritablement mis en place.

Le Directeur souhaite pouvoir disposer d'une documentation sous forme de « fiche pays » sur les marchés cibles ou clients. Cette documentation permettra d'orienter la prospection des commerciaux.

TRAVAIL À FAIRE

- 1.2. À l'aide de vos connaissances personnelles et des spécificités du marché de la farine mises en évidence dans l'**annexe 1**, proposez une liste ordonnée des thèmes qui seront abordés dans cette « fiche pays ».

Deuxième partie – L’exportation de farine en Mauritanie

2.1. La logistique transport

Les Moulins du Lauragais reçoivent une demande d’offre d’un client mauritanien : SDDM SA. Cette demande porte sur 2 000 tonnes de farine de blé tendre de qualité supérieure pour un prix CIF Nouakchott en USD.

Les Moulins du Lauragais contactent leur transitaire qui leur communique les différents éléments utiles du transport.

TRAVAIL À FAIRE

- 2.1.1. Calculez à partir des **annexes 2, 3, 4** un prix CIF NOUAKCHOTT qui puisse servir de base pour la négociation. Cours actuel : 1 EUR = 1,1718 USD.
- 2.1.2. Calculez le montant du fret si le prix indiqué dans le contrat d’affrètement avait été : 51,75 USD l’unité payante. Commentez.

2.2. Le paiement par crédit documentaire (annexes 6 à 10)

Après une négociation portant sur plusieurs semaines, les Moulins du Lauragais et l’acheteur mauritanien conviennent d’un prix CIF Nouakchott de 644 000 USD pour lequel la responsable export des Moulins du Lauragais envoie la facture pro forma NR.P02/2005 datée du 19 octobre 2005 au client SDDM SA concernant la vente de 2 000 tonnes de farine de blé tendre meunier.

Conformément aux termes de la négociation, les Moulins du Lauragais reçoivent de la BELGOLAISE BANK par l’intermédiaire de leur banque Crédit Agricole du Midi l’avis d’ouverture de crédit documentaire (**annexe 6**).

Le 19 décembre 2005, les Moulins du Lauragais reçoivent un fax de l’armateur du navire ENDEAVOUR 1, signifiant que contrairement aux dates fixées pour l’affrètement du navire, celui-ci ne sera disponible à Port La Nouvelle qu’à partir du 17/01/2006.

Suite à cette information, et sachant qu’il faut entre 2 et 4 jours pour charger le navire à quai, la « responsable export » des Moulins du Lauragais, envoie un fax le même jour pour demander un amendement au crédit documentaire.

TRAVAIL À FAIRE

- 2.2.1. Rédigez le fax de demande d’amendement du crédit documentaire du 19/12/05 en précisant l’expéditeur et le destinataire.

Suite à la remise de documents non conformes lors de précédents crédits documentaires, les Moulins du Lauragais ont mis en place une procédure de contrôle interne de la liasse documentaire afin d'éviter ces problèmes à l'avenir.

TRAVAIL À FAIRE

2.2.2. Vérifiez la conformité des documents (**annexes 7, 8, 9, 10**) par rapport aux exigences du document d'ouverture (**annexe 6**) dûment modifié après le fax du 19/12/05 (cf. question précédente). Listez ces anomalies.

Conformément aux informations contenues sur la facture du 19/01/2006, le paiement effectif sera réalisé par un virement sur le compte « Crédit Agricole Entreprises – N° : 18105 – 00301 – 12576218291 –56 USD », compte bancaire dans la devise USD utilisé par les Moulins du Lauragais pour toutes ses opérations en dollars US.

TRAVAIL À FAIRE

2.2.3. Exposez les raisons qui justifient l'utilisation de ce compte bancaire.

2.3. L'importation de sacs

En prévision de la livraison des 2 000 tonnes de farine en Mauritanie, les Moulins du Lauragais ont importé 40 000 sacs d'origine indienne, dédouanés le 10/11/2005 (**annexe 5**).

TRAVAIL À FAIRE

2.3.1. Calculez le montant des droits et taxes acquittés lors de cette importation dans le cas où l'entreprise utilise le régime douanier de mise à la consommation en tenant compte d'un dédouanement au lieu de destination finale.

2.3.2. Calculez le coût de revient de cette importation.

2.3.3. L'entreprise envisage l'utilisation d'un régime douanier économique pour cette importation de sacs ; expliquez dans quel but ?

Troisième partie – La rentabilité de l’opération

3.1. La rentabilité économique

Pour chaque livraison de farine à l’export, l’assistante export établit une fiche récapitulative (**annexe 11**).

L’original est transmis au comptable de l’entreprise et une copie est annexée au dossier archivé par l’assistante export. Les objectifs de rentabilité des ventes à l’export fixés par le service comptable et financier sont les suivants :

- Taux minimum de marge sur coûts variables : 16% ;
- Taux minimum de marge nette : 7%.

TRAVAIL À FAIRE

3.1.1. Complétez la fiche analytique (**annexe 12**), **à rendre avec la copie**, en mettant en évidence les taux de marge sur coûts variables et le taux de marge nette.

3.1.2. Commentez les résultats obtenus.

3.2. Le projet d’investissement

Le directeur de la production et le comptable de l’entreprise proposent au directeur général un projet d’investissement dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Achat d’un broyeur à commande numérique permettant d’optimiser la transformation blé / farine
- Coût de l’investissement en début de période : 200 000 €.
- Flux nets de trésorerie moyens engendrés par cet investissement sur 10 ans : 30 000 € / an.
- La valeur de ce matériel à l’échéance des 10 ans est considérée comme nulle.
- Grâce à cet investissement le taux de transformation blé/farine ne représentera plus que 25% du prix du blé rendu à l’usine.

TRAVAIL À FAIRE

3.2.1. Calculez la valeur actuelle nette (VAN) prévisionnelle de ce projet avec un taux d’actualisation défini à 7% l’an.

Commentez ce résultat.

3.2.2. Calculez le taux de marge sur coûts variables et le taux de marge nette qui résultent de cet investissement en considérant que les charges constituant le total 2, le total 3 et le total 4 ainsi que le prix du blé rendu à l’usine restent inchangés (**annexe 13**) **à rendre avec la copie**.

Commentez ces résultats.

**La meunerie française : analyse, perspective, stratégie.
Les cahiers de l'ONIC Mai 2005**

En 2003 la consommation mondiale de blé par habitant est de 78 kilos.

La farine est un produit qui s'exporte peu : les échanges mondiaux représentent 2 à 3 % de la production.

Le marché mondial de la farine a connu de 1995 à 2002 une baisse de - 19,4 % en volume alors que les échanges de blé ont augmenté en volume d'environ 2,5 % par an.

En ce qui concerne l'évolution récente des importations de farine elles sont estimées à 9 millions de tonnes pour 2003/2004 contre 9,2 millions de tonnes pour 2002/2003.

La réduction du marché mondial s'explique pour une grande part par la diminution des exportations à destination de la CEI, de l'Algérie, de la Libye et du Yémen.

Ces pays représentaient en 1995/1996 48 % des exportations mondiales, contre 34 % en 2002/2003.

Mis à part la Libye, les quantités importées par les principaux importateurs sont en baisse du fait du développement de la meunerie dans ces pays.

**Selon les chiffres d'Eurostat (office statistique des communautés européennes)
les 10 plus gros importateurs sont en 2003/2004**

Pays	Quantités importées en tonnes de farine
Libye	670 469
Pays bas	454 806
Hong Kong	318 135
Angola	303 908
Indonésie	243 200
Cuba	205 969
Etats Unis	181 249
France	150 617
Irlande	89 033
Belgique	88 890
TOTAL	2706 276 (54%)

Il existe, en matière de production de farine, une surcapacité de plus de 50 % en Afrique du Nord et au Proche orient. Malgré ce contexte de nouveaux moulins de technologie moderne sont construits et agrandis. Afin de faire face à cette surcapacité certains meuniers se tournent vers l'export de farine : ils importent du blé tendre en grain issu du marché mondial qu'ils transforment en farine pour la réexporter vers les pays d'Afrique de l'Est (Libye, soudan....) Certains pays anciennement importateurs de farine entrent désormais sur des marchés traditionnellement approvisionnés par la France : c'est le cas de l'Egypte en ce qui concerne les pays voisins Libye, Soudan, Ethiopie, Yémen.

Les Etats Unis et l'UE (15) réalisaient entre 50 et 64 % des exportations mondiales de 1995/1996 à 1999/2000. En 2002/2003 ils détiennent 37,6 % du marché export dans un marché mondial en contraction.

Principales origines des exportations 2002/2003, International grain Council

UE	32%	Emirats Arabes Unis	5%
Etats- Unis	7%	Inde	8%
Japon	5%	Argentine	5%
Turquie	8%	Autres	30%

Si des pays comme le Canada, l'Australie, le Japon semblent maintenir des exportations stables, d'autres constituent de nouveaux exportateurs particulièrement actifs : c'est le cas de la Tunisie, des Emirats Arabes Unis et de la Turquie.

Une part des exportations (autour de 10 % de 1995/1996 à 2001/2002 soit 900 000 tonnes) se fait sous forme d'aide alimentaire.

Selon Eurostat - Evolution des exportations des pays de l'UE de 1992/1993 et 2002/2003 en milliers de tonnes

Pays	1992/1993	2002/2003
France	1653	564
Belgique	491	485
Allemagne	470	250
Italie	656	461
Espagne	68	168
Pays-Bas	255	383
UE (15)	3302	2206

Les atouts des meuniers italiens sont des cours relativement bas. Les meuniers italiens ont bénéficié au cours des deux dernières campagnes des importations de blé russe à des prix inférieurs aux blés français à qualité égale, une partie des approvisionnements se réalise grâce au régime du « perfectionnement actif. » Les Italiens sont avantagés par des taux de fret moins élevé que les pays d'Europe du Nord (dont la France).

Les quantités de blé produites en Belgique et aux Pays-Bas sont aussi insuffisantes en terme de qualité et quantité pour approvisionner la meunerie. 65% des grains utilisés proviennent d'achats à l'étranger pour la Belgique et 84,5% pour les Pays Bas. Du fait de la nécessité d'importer la matière première, les moulins sont localisés à proximité des ports.

Les meuniers néerlandais disposent d'un système de transport de la farine avantageux : le système de bolster.

Les sacs sont disposés et filmés sur un plateau. Selon les opérateurs français ce système est demandé et a permis aux belges et néerlandais de gagner des parts sur certains marchés (la Mauritanie et le Congo notamment). Les ports français ne disposent pas de ce type d'installation et les meuniers ne peuvent pas l'adopter sur leurs sites.

Annexe 1 (suite)

La France détient une position de leader au sein du marché mondial depuis les années 1980, position qui est aujourd'hui remise en question. Elle a en effet bénéficié d'une position privilégiée du fait :

- d'une production de blé largement suffisante et facilement accessible par les industries de l'ensemble du territoire,
- d'une façade maritime très ouverte,
- de la proximité des principaux pays importateurs (Afrique du Nord et Moyen Orient) durant les années 1990. En 1995 il avait été estimé que les 2/3 de la demande internationale de farine étaient dans l'arc de cercle de 4 500 km autour de Paris.

Par rapport aux autres exportateurs européens, la France est actuellement pénalisée par des coûts élevés de transport et de chargement.

Elle a par ailleurs été affectée au cours des campagnes 2001/2002 et 2002/2003 par la faiblesse des taux protéiques (critère de qualité) du blé.

Selon les opérateurs en 2003/2004 les exportations françaises ont été freinées par la hausse du prix du blé, de l'euro et du fret.

Les chiffres relatifs à l'utilisation des capacités de production de farine témoignent du diagnostic de surcapacité meunière commun à tous les pays de l'UE.

L'exportation de farine européenne s'est développée dans les années 1980 avec notamment les pays du pourtour méditerranéen. La France comme ses voisins belges puis italiens y a pris une part importante. Par ailleurs les marchés à l'export, davantage tournés vers les pays en voie de développement ont largement stimulé l'industrie meunière européenne. La croissance des exportations s'est opérée parallèlement aux décisions de politique européenne qui soutenaient les prix à l'intérieur de la CEE et attribuaient des restitutions à l'exportation.

Avant 1998 les exportations françaises de farine avaient déjà fait face à des pertes de marché, du fait de la concurrence avec les exportateurs de blé. Des restitutions majorées aux exportateurs de blé vers certains pays ont développé les exportations de blé au détriment de celles de farine. Dans le cadre des accords de Lomé les pays ACP ont par exemple bénéficié d'aides spéciales de la part de l'Union européenne. Les moulins de ces pays ont bénéficié d'approvisionnement de blé leur permettant de maintenir des prix dissuasifs pour les importations de farine.

La France a été très touchée de 1997 à 1998 par la crise de l'export et a perdu 22,9 % de ses exportations et 30% de son chiffre d'affaires.

Cette perte avait pour origine deux facteurs :

La meunerie est en pleine expansion dans les pays traditionnellement importateurs. En effet la libéralisation des échanges de produits agricoles et la privatisation de l'industrie ont favorisé ce développement. C'est le cas de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie notamment. De nouvelles technologies ont par ailleurs baissé le coût de transport du blé comparativement au prix du transport de la farine. Certains de ces pays sont devenus autosuffisants, voire même exportateurs.

Le blé récolté en France ces années-là au taux protéique trop faible ne correspondant pas à la demande.

De 2000 à 2001 nouvelle chute de 31,4% des quantités exportées et de 24 % du chiffre d'affaires due à l'arrêt temporaire des importations de Libye et à la diminution des quantités importées de nombreux petits importateurs.

Depuis 2003 les exportations françaises ont légèrement augmenté et s'élèvent à 756 000 tonnes, soit 17% de la production des moulins français. La France exporte vers 68 pays.

Répartition en % des exportations françaises en 2003 (source douane)

Cuba	17%	Tchad	4%
Libya	11%	Angola	4%
Royaume Uni	7%	République Centrafrique	4%
Belgique	7%	Congo	3%
Guinée	6%	Niger	3%
Mali	5%	Bénin	3%
Allemagne	4%	Autres	18%
Espagne	4%		

**Comparaison des destinations des exportations européennes
avec les exportations françaises
2003/2004 (source Symex - syndicat français de la meunerie d'exportation)**

Régions	Importation d'origine UE en 1000 tonnes de farine	% des importations d'origine UE dans le total des importations	Part de la France en % sur l'UE
Afrique Nord	629	90,6	31,6
Afrique Centrale, Est, Sud	452	72,4	27,4
Afrique occidentale	256	82,6	67,2
Proche et Moyen Orient	418	68,9	22,7
Autres pays d'Asie	126	14,3	20
Autres pays d'Europe	74	15,0	0,1
Australie et Océanie	24	55,8	62,5
Amérique du Nord	4	1,8	50

Les exportations françaises sont particulièrement élevées en Afrique occidentale, certains pays (Bénin, Guinée, Tchad, Niger) s'approvisionnant presque exclusivement de farine française. La part française en Afrique du Nord est faible du fait du fort approvisionnement de la Libye par les Italiens. Certains pays qui constituent des destinations pour la farine européenne n'ont pas recours à des importations d'origine françaises. Une grande part des importations asiatiques d'origine européenne (qui pour 72,4 % ont pour destination l'Indonésie) provient de Belgique.

Peu d'intervenants se positionnent sur les marchés export, les moulins exportateurs sont de grosses unités, 10 d'entre eux réalisent 88 % des exportations.

La demande à l'export s'est fragmentée : les exportations de farine portent sur des volumes plus réduits qu'auparavant.

La réduction des marchés à l'export a incité les opérateurs français à développer des services de qualité, d'assistance et de soutien technique (par exemple l'envoi de techniciens pour réaliser des démonstrations).

**Renseignements relatifs au calcul des frais facturés HT par le transitaire
COMPTOIR NOUVELLOIS DE TRANSIT ET MANUTENTION
à Port La Nouvelle**

- Droits portuaires (DP) 1161,00 EUR
- Redevance 1/1000 (sur DP)
- Redevance SOFI : 2 X 5 EUR
- Commission de transit : forfait 155,00 EUR
- Frais de manutention : 7 EUR le tonne brute
- Passage en magasin : 1,50 EUR la tonne brute
- Fournitures manutention divers : 2 rouleaux de papier KRAFT à 155,50 EUR le rouleau.
- Assurance : 0,8% du CIF+10%.

Prix départ-usine et pré-acheminement

- Prix EXW ZI Bonnac VILHAILLAC : 190 EUR la tonne de farine.
- Pré acheminement VILHAILLAC – PORT LA NOUVELLE : 6 EUR la tonne de farine emballée en sacs de 50 kg préélingués.

Chaque sac pèse : 50,00 Kg net
 50,39 Kg brut

Autres informations sur le chargement :

CARGO : 40 000 BAGGED WHEATFLOUR OF 50 KG BAGS PACKED IN 1 000 SLINGS. (1)

SLING DIMS : 1,2 x 1,3 x 1,5 m.

(1) *Un SLING est un élingueur. C'est une palette sur laquelle sont disposés, dans ce cas, 40 sacs de 50 kg, le tout entouré de sangles et d'un crochet permettant aux engins de manutention portuaires d'effectuer le chargement à bord du navire.*

**Extraits du contrat d'affrètement du navire M/V ENDEAVOUR 1
communiqué par l'armateur le 10/10/2005**

Référence : n° 532

Prix du fret : 51,75 USD la tonne brute réelle (1).

À quai pour embarquement : le 26/12/2005.

Attention, un retard au déchargement est à prendre en compte :

Le port de Nouakchott est encombré de façon chronique, au chargement ou au déchargement, la priorité étant accordée aux pétroliers.

Les navires attendent en moyenne 4 jours au large avant de pouvoir débarquer.

Le retard correspondant à l'immobilisation des bateaux est facturé au chargeur sous forme de surestaries.

Surestaries : Les surestaries sont des surcharges payées à raison de 9 200 USD par jour de retard après le jour d'arrivée fixé au port et sont ajoutées au fret principal.

(1) Dans ce contrat, le prix du fret n'est pas à l'unité payante.

Importation de 40 000 sacs en provenance de Bombay

Article : Sacs polypropylène/papier, ourlet au sommet, couture au fond, blanc opaque.

Qualité : 60 X 105 CM, 3 PLY KRAFT, 70 GR/M2, imprimé 1f/2c

Quantité : 40 000 pièces **Masse nette :** 15 600 kg **Masse brute :** 15 680 kg

Prix + termes : USD 59,00 par 100 pièces DDU Vilhailac, France.

Transport terrestre Rotterdam – Vilhailac : 1 222 EUR

Code des marchandises : 630533910000M **TEC :** 7,2% **TVA :** 19,60%

Taux de change appliqué : 1 EUR = 1,2025 USD

**Message transmis par la BELGOLAISE BANK,
BRUXELLES (BLGOBEBB), au CREDIT AGRICOLE DU MIDI,
LATTES (CRCAM MIDI, LATTES).**

La BELGOLAISE BANK est la banque correspondante en Europe de la GÉNÉRALE DE BANQUE DE MAURITANIE (GBM BP 5558 NOUAKCHOTT, MAURITANIE).

*27 /SEQUENCE DES TOTAUX
1/1

*40A /FORME DE CREDIT DOCUMENTAIRE
IRREVOCABLE

*20 /NUMERO DE CREDIT DOCUMENTAIRE
* CDI01021336

*31C /DATE D'EMISSION
051025
25-10-2005

*31D /DATE ET LIEU DE L'EXPIRATION
060123 BELGOLAISE BANK, BRUXELLES
23-01-2006

*50 /DONNEUR D'ORDRE
* SDDM SA BP 6650 NOUAKCHOTT MAURITANIE

*51A /BANQUE DU DONNEUR D'ORDRE
* GBM BP 5558 NOUAKCHOTT, MAURITANIE

*59 /BENEFICIAIRE
* LES MOULINS DU LAURAGAIS SA
Z.I. BONNAC VILHAILLAC
FRANCE FAX 33 4 68362792

*32B /CODE DEVISE ET MONTANT
* USD 644000,00
US DOLLAR 644.000,00

*41A /DISPONIBLE AUPRES
* BLGOBEBB
BELGOLAISE BANK, BRUXELLES

* BY DEF PAYMENT

*42P /DETAILS DU PAIEMENT DIFFERE
* 90 JOURS DATE BL

*43P /ENVOIS PARTIELS
* AUTORISES

*43T /TRANSBORDEMENT
* AUTORISE

*44A /EMBARQ/EXPED/PRIS EN CHARGE A/DE
* PORT LA NOUVELLE - FRANCE

*44B /A DESTINATION DE
* NOUAKCHOTT PORT

*44C /DATE ULTIME D'ENVOI
* 060102
* 02-01-2006

Annexe 6 (suite et fin)

- *45A /DESCRIPTION BIENS ET/OU PRESTATIONS
 - * 2000 TONNES DE BLE TENDRE MEUNIER NR. 1 SUIVANT FACTURE PROFORMA NR. P02/2005 DU 19 OCTOBRE 2005
 - CIF NOUAKCHOTT PORT
- *46A /DOCUMENTS REQUIS
 - * FACTURE COMMERCIALE EN 3 EXEMPLAIRES PORTANT LA CERTIFICATION PAR LE BENEFICIAIRE QUE LES MARCHANDISES EXPEDIEES SONT CONFORMES EN TOUT POINT A CELLES REPRISES PAR LA PROFORMA NR.P02/2005 DU 19 OCTOBRE 2005.
 - * 3/3 ORIGINAL CONNAISSEMENT « ON BOARD » A L'ORDRE DE GBM BP 5558 NOUAKCHOTT MAURITANIE, MARQUE « FREIGHT PREPAID », NOTIFY SDDM SA BP 6650 NOUAKCHOTT MAURITANIE ;
 - * CERTIFICAT DE NON-CONTAMINATION RADIOACTIVE.
 - * CERTIFICAT D'ORIGINE : ORIGINAL PLUS COPIE.
 - * NOTE DE POIDS ET LISTE DE COLISAGE : 2 COPIES.
 - * CERTIFICAT OU POLICE D'ASSURANCE TOUT RISQUE COUVRANT 110 % DE LA VALEUR CIF DU CREDIT EN FAVEUR DE LA GBM BP 5558 NOUAKCHOTT MAURITANIE.
 - * COPIE DU FAX NOUS AVISANT DE L'EMBARQUEMENT DES MARCHANDISES ET L'ARRIVEE PREVUE EN MAURITANIE.
- *47A /AUTRES CONDITIONS
 - * TOUS LES DOCUMENTS DOIVENT PORTER LE NUMERO DU CREDOC ET NOUS ETRE ADRESSES PAR COURRIER EXPRESS.
- *71B /FRAIS
 - * FRAIS BANCAIRES A L'EXTERIEUR DE LA MAURITANIE SONT A LA CHARGE DU BENEFICIAIRE.
- *48 /PERIODE DE PRESENTATION
 - AU PLUS TARD 21 JOURS APRES LA DATE LIMITE D'ENVOI
- *49 /INSTRUCTIONS DE CONFIRMATION
 - * CONFIRM
- *78 /INSTRUCTION BANQUE DE PMT
 - * A LA REALISATION VOUS AUTORISONS A DEBITER NOTRE COMPTE CHEZ VOUS DU MONTANT DE LA L/C.
 - * CE CREDIT DOCUMENTAIRE EST SOUMIS AUX REGLES ET USANCES UNIFORMES RELATIVES AUX CREDITS DOCUMENTAIRES (REVISION1993) DE LA CCI PUBLICATION NO 500.
- 72 /INFO EMETTEUR - DESTINATAIRE
 - * LES DOCUMENTS DOIVENT ETRE TRANSMIS A BELGOLAISE BANK CANTERSTEEN 1
 - 1000 BRUXELLES
 - A L'ATTENTION DE MR. J.VANDERMEN

Annexe 8

CODE NAME : « CONGEBIL » - 1978

**BILL OF LADING B-L N° 1
TO BE USED WITH CHARTER-PARTIES
Reference N° 532**

Shipper
LES MOULINS DU LAURAGAIS SA
Z.I. BONNAC VILHAILLAC
FRANCE
FAX 33 4 68362792

Consignee
A L'ORDRE SDDM SA
BP 6650
NOUAKCHOTT MAURITANIE

Notify address
SDDM SA
BP 6650
NOUAKCHOTT MAURITANIE

ORIGINAL

Vessel **M/V ENDEAVOUR 1** Port of loading **PORT LA NOUVELLE – FRANCE**

Port of discharge **NOUAKCHOTT PORT**

Shipper's description of goods Gross Weight

**2000 TONNES DE FARINE DE BLE TENDRE SUIVANT
FACTURE PROFORMA NR. P02/2005 DU 19 OCTOBRE 2005.
CIF NOUAKCHOTT PORT
CREDIT DOCUMENTAIRE N° CDI01021336**

**« ON BOARD »
EXPEDITIONS PARTIELLES : AUTORISEES
TRANSBORDEMENT : AUTORISE**

(of which On deck at shipper's risk; the Carrier not being responsible for loss or damage howsoever arising)

Freight payable as per CHARTER PARTY dated.....	SHIPPED at the port of loading in apparent good order and condition on board the Vessel for carriage to the Port of Discharge or so near thereto as she may safely get the goods specified above. Weight, measure, quality, quantity, condition, contents and value unknown. IN WITNESS whereof the Master or Agent of the said Vessel has signed the number of Bills of Lading indicated below all of this tenor and date, any one of which being accomplished the others shall be void. FOR CONDITIONS OF CARRIAGE SEE OVERLEAF
FREIGHT ADVANCE Received on account of freight :	
Time used for loading.....days.....hours	

Freight payable at COLLECT	Place and date of issue PORT LA NOUVELLE 20/01/06	
Number of original Bs-L 3/3	Signature, <table border="1" style="float: right;"> <tr> <td>M/V ENDEAVOUR Call sign : C6TY6 </td> </tr> </table>	M/V ENDEAVOUR Call sign : C6TY6 
M/V ENDEAVOUR Call sign : C6TY6 		



LES MOULINS DU LAURAGAIS S.A.

Navire : M/V ENDEAVOUR 1

ORIGINAL

REF. Crédit documentaire n° CDI01021336/P/C SDDM SA BP 6650 NOUAKCHOTT
MAURITANIE

2000 TONNES DE FARINE DE BLE TENDRE
CIF NOUAKCHOTT PORT

Lieu de chargement : Port La Nouvelle – France

Lieu de déchargement : NOUAKCHOTT PORT

LISTE DE COLISAGE

Nous soussignés, Les Moulins du Lauragais ZI Bonnac 11630Vilhaillac – Fax 04 68 36 27 92, certifions que le lot de 2000 tonnes de farine de blé tendre à l'ordre de SDDM – BP 6650 – NOUAKCHOTT MAURITANIE est composé de :

- 40 000 sacs de farine de blé tendre emballés en sacs polypropylène doublés papier kraft réglés à 50 kg net chacun

LES SACS SONT MARQUES UNE FACE DEUX COULEURS COMME SUIT :

Marque : FARINE FRANCAISE L'EPIBLANC DE QUALITE SUPERIEURE
LOGO L'EPIBL
SDDM SA
POIDS NET : 50 KGS

Poids total net : 2 000,00 T

Poids total brut : 2 015,60 T

Chaque sac pèse : 50,00 Kg net

50,39 Kg brut

Pour valoir ce que de droit,

Fait à Vilhaillac, le 19 janvier 2006

Société Anonyme au capital de 3 200 000 Euros – Siret 697 256 302 00012 – APE 148 A
Siège social : ZI Bonnac, 11630 Vilhaillac – RCS Castelnaudary 697 256 302
Téléphone : 04 68 36 22 16 – Télécopie : 04 68 36 27 92



LES MOULINS DU LAURAGAIS S.A.

**BELGONAISE BANK
CANTERSTEEN 1
1000 BRUXELLES**

Envoi DHL

ATTN. De M. Johan VANDERMEN

Vilhaillac, le 20 janvier 2006

REF. Crédit documentaire n° CDI01021336/P/C SDDM SA BP 6650 NOUAKCHOTT
MAURITANIE
2000 TONNES DE FARINE DE BLE TENDRE

Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-joint les documents relatifs au crédit documentaire cité en rubrique :

- Facture commerciale en 3 exemplaires
- 3/3 connaissements originaux
- Certificat de non-contamination radio active
- Certificat d'origine original + copie
- Note de poids et liste de colisage + 2 copies
- Copie du fax avisant de l'embarquement des marchandises

**Nous vous informons que le navire est prévu à NOUAKCHOTT le 25/01/06.
Nous vous remercions d'avance de bien vouloir activer la remise documentaire
auprès de la banque en Mauritanie.**

Recevez, Monsieur, l'assurance de nos sincères salutations.

LES MOULINS DU LAURAGAIS
Françoise GROUQUIE

Société Anonyme au capital de 3 200 000 Euros – Siret 697 256 302 00012 – APE 148 A
Siège social : ZI Bonnac, 11630 Vilhaillac – RCS Castelnaudary 697 256 302
Téléphone : 04 68 36 22 16 – Télécopie : 04 68 36 27 92

**FICHE RÉCAPITULATIVE des prix, coûts et marges de la tonne de farine
client SDDM SA MAURITANIE**

Quantité	2000	Protéines	11,50 (N x 6,25)
Pays	Mauritanie	Cendres	0,60 % Max
Départ	La Nouvelle	Humidité	14,00 % maxi
Arrivée	Nouakchott	Sacherie	PP + papier

Restitution	0,00
EUR / USD	1,3035

TABLEAU DE RÉPARTITION DES CHARGES À LA TONNE

Matière première et approvisionnement	EUR
Prix du blé rendu à l'usine	101,00
Transformation blé/farine : 34 %	34,34
Total 1 Matière première	135,34
Supplémentation	5,00
Sacherie	10,40
Elingue	2,00
Total 2 Autres approvisionnements	17,40
Transport au port	6,00
Frais du transitaire	9,39
Analyses	0,50
Assurance fret	1,63
Divers (Communication / Coface / crédit/)	1,00
Total 3 Charges directes externes	18,52
Fret	40,01
Autres frais à inclure dans le fret	0,00
Total 4 Total fret	40,01

Annexe 12 (à rendre avec la copie)

<i>Fiche analytique</i>		EUR	Taux de marge
Total 1	Coût des matières premières		
Total 2	Autres approvisionnements		
Total 3	Charges directes externes		
Total 4	Fret		
	Charges variables :		
	Marge sur coûts variables :		%
	Charges de structure	23,00	
	Coût de revient CIF		
	Marge nette		%
	Prix de vente CIF	247,03	

Annexe 13 (à rendre avec la copie)

<i>Fiche analytique prévisionnelle</i>		EUR	Taux de marge
Total 1	Coût des matières premières		
Total 2	Autres approvisionnements		
Total 3	Charges directes externes		
Total 4	Fret		
	Charges variables :		
	Marge sur coûts variables :		%
	Charges de structure	23,00	
	Coût de revient CIF		
	Marge nette		%
	Prix de vente CIF	247,03	

Annexe 12 (à rendre avec la copie)

<i>Fiche analytique</i>		EUR	Taux de marge
Total 1	Coût des matières premières		
Total 2	Autres approvisionnements		
Total 3	Charges directes externes		
Total 4	Fret		
	Charges variables :		
	Marge sur coûts variables :		%
	Charges de structure	23,00	
	Coût de revient CIF		
	Marge nette		%
	Prix de vente CIF	247,03	

Annexe 13 (à rendre avec la copie)

<i>Fiche analytique prévisionnelle</i>		EUR	Taux de marge
Total 1	Coût des matières premières		
Total 2	Autres approvisionnements		
Total 3	Charges directes externes		
Total 4	Fret		
	Charges variables :		
	Marge sur coûts variables :		%
	Charges de structure	23,00	
	Coût de revient CIF		
	Marge nette		%
	Prix de vente CIF	247,03	